

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2018 À 18 HEURES 30

N° DEL2018_032 : INTÉGRATION DES RÉSEAUX ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS DE
LOTISSEMENTS : LOTISSEMENT EDOUARD AMIEL À ARTHÈS

L'an deux mille dix huit, le six février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 6 février 2018 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Thierry DUFOUR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Patrice BEDIER, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Pierre DOAT, Delphine DESHAIES-GALINIE, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Robert AZAIS, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Bruno CRUSEL, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET

Membres présents non votants : Mesdames, messieurs,
Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL, Agnès BRU

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Philippe BONNECARRERE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Odile LACAZE), Geneviève PEREZ (pouvoir à Enrico SPATARO), Patrick BETEILLE (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES), Elodie NADJAR (pouvoir à Fabien LACOSTE), Eric GUILLAUMIN (pouvoir à Michel TREBOSC), Claude JULIEN (pouvoir à Pierre DOAT), Hélène MALAQUIN (pouvoir à Thierry DUFOUR), Marie-Louise AT (pouvoir à Laurence PUJOL)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 6 FÉVRIER 2018

**N° DEL2018_032 : INTÉGRATION DES RÉSEAUX ET ÉQUIPEMENTS
PUBLICS DE LOTISSEMENTS : LOTISSEMENT EDOUARD AMIEL À ARTHÈS**

Pilote : Hydraulique - Assainissement

Madame Delphine DESHAIES-GALINIE, rapporteur,

Par délibération du 26 mars 2013, le conseil communautaire a arrêté la procédure de transfert dans le patrimoine des réseaux et équipements des lotissements de compétence communautaire.

Le conseil municipal d'Arthès a délibéré en date du 05 juillet 2017 l'inscription au tableau de classement de la voirie communale de la rue Édouard Amiel (voie du lotissement Édouard Amiel). Cette voirie a été mise à disposition de la communauté d'agglomération dès son intégration dans le domaine public communal.

Il convient en parallèle de délibérer en conseil communautaire l'intégration des ouvrages d'assainissement dans le patrimoine communautaire. L'ensemble des plans de récolement, notices de fonctionnement et tests de conformité a été fourni aux services.

Ce lotissement ne comporte pas d'équipement d'éclairage public.

Je vous propose donc d'accepter l'intégration au domaine public communautaire des réseaux d'assainissement de cet aménagement suivant les inventaires définis au procès-verbal de réception ci-annexé.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil communautaire du 26 mars 2013 approuvant la procédure de transfert des réseaux et équipements publics des lotissements,

VU la délibération du conseil municipal d'Arthès du 05 juillet 2017 approuvant le transfert de l'aménagement réalisé rue du lotissement Edouard Amiel dans le domaine public communal.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 23 janvier 2018

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'intégration au patrimoine communautaire des ouvrages d'assainissement de l'aménagement réalisé rue Édouard Amiel à Arthès suivant les inventaires définis au procès-verbal de réception des ouvrages d'assainissement ci-annexé.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à effectuer toutes les démarches administratives subséquentes.

Pour extrait conforme,
Fait le 6 février 2018,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL